

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 12

Anhang: Chambre de commerce suisse en France : 2e Rapport du conseil d'administration à la 3e assemblée générale du 30 avril 1921
Autor: Dobler, Ferdinand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n.c.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

61, Avenue Victor-Emmanuel III
PARIS

2^e Rapport du Conseil d'Administration à la 3^e Assemblée Générale du 30 Avril 1921

COMITÉ DE DIRECTION

MM. F. DOBLER, Président.
A. DUPLAN, Vice-Président.
G. BRANDT.
F.-E. HIRT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. F. DOBLER, Président.
A. DUPLAN, Vice-Président.
G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, Ch. GAY,
F.-A. GRAF, H. GUNTHER, H. HEER, F.-E. HIRT,
A. JAM, C.-F. KELLER, A.-J. MARET, E. MONVERT,
A. REYMOND, A. STIRLIN, WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. Ch. COURVOISIER-BERTHOUD.
Commissaires des Comptes : MM. DE CERJAT et DE RHAM.
Secrétaire Général : M. JACQUES DE PURY.

2^e Rapport du Conseil d'Administration

à la

3^e Assemblée Générale du 30 Avril 1921

Messieurs,

L'année 1920 constitue le deuxième exercice de notre CHAMBRE DE COMMERCE. Nous allons essayer de vous exposer, aussi brièvement que possible, quelle a été son activité, quels ont été ses efforts, quels ont été les résultats qu'elle a pu atteindre.

Le rapport de notre dévoué Trésorier, M. Charles COURVOISIER-BERTHOUD, qui vous renseignera d'une façon détaillée sur la situation financière de notre Institution, nous dispense de traiter ce sujet et nous nous bornerons à vous parler des questions d'intérêt général que nous avons eu à résoudre au cours de l'année écoulée.

Si le premier exercice avait été consacré à l'installation et à l'organisation de nos divers services, le deuxième exercice a été marqué par leur développement, principalement par l'extension de notre activité et de notre influence en province.

Le projet que nous avons eu en vue depuis le début a reçu un commencement d'exécution ; une première Section de notre CHAMBRE DE COMMERCE a été créée à LYON, en novembre 1920, sous le nom de *Section Lyonnaise* ; une seconde, préparée dès 1920, vient de se constituer définitivement le 16 mars 1921 à MARSEILLE, sous le nom de *Section du Sud-Est*.

D'autres Sections suivront, nous l'espérons, cette année encore, dans l'Ouest et le Nord-Est de la France et nous comptons ainsi grouper de plus en plus intimement tous nos compatriotes habitant les diverses régions de ce pays.

Après ces indications générales, nous allons passer en revue les divers chapitres de notre activité en 1920.

ORGANISATION INTÉRIEURE

LOCAUX. — L'ameublement et l'aménagement des locaux, continués au début de l'année, peuvent être considérés comme terminés, en ce sens que nous sommes largement pourvus de tout le matériel nécessaire. Sans doute, les belles et vastes pièces où nous sommes logés pourraient-elles être meublées avec plus de luxe ; nous avons tenu cependant à faire les choses simplement, en nous réservant de compléter peu à peu notre installation, dans la mesure où le permettront les circonstances. Notre désir serait de lui donner assez de confort pour pouvoir attirer de plus en plus nos Sociétaires et faire de la Chambre de Commerce, pour eux tous, un centre de travail et de rendez-vous où ils prennent l'habitude de se réunir.

Nous rappelons, à cette occasion, que nous nous faisons toujours un plaisir d'accueillir ceux de nos collègues qui désirent consulter notre bibliothèque et nos archives et que nous serons heureux de les voir profiter de nos locaux pour y venir travailler.

Notre bibliothèque constitue, en effet, un instrument de travail appréciable : outre un grand

nombre d'annuaires et d'ouvrages de documentation générale, nous ne recevons pas moins de soixante-dix journaux et revues périodiques dont le plus grand nombre nous sont envoyés à titre gracieux, en échange de notre Bulletin mensuel. D'autre part, nous nous efforçons de constituer, dans nos archives, des dossiers toujours plus complets et plus méthodiquement compris qui puissent nous permettre d'utiliser pratiquement et de communiquer rapidement à nos visiteurs et correspondants les renseignements de toute nature que nous recueillons, par les voies les plus diverses, sur la vie économique de la France et de la Suisse.

Nous avons signalé dans notre dernier rapport l'arrangement conclu avec le Bureau Industriel Suisse de Lausanne qui nous transmet le fichier très complet qu'il s'efforce d'établir sur les industries suisses, en donnant sur chaque maison un ensemble de renseignements concernant sa capacité de production, son importance, ses recherches de débouchés, ses besoins en matières premières, etc.

La constitution de cet important instrument de travail se heurte à des difficultés de toute espèce et le nombre de fiches reçues qui répondent à toutes ces questions n'est pas encore considérable. La persévérance, la méthode et l'énergie déployées par le Bureau de Lausanne, pour arriver à ses fins, nous font espérer cependant que nous serons, avant longtemps, en possession d'une des documentations les plus complètes qu'on puisse avoir sur les industries de notre pays.

Nous avons été heureux de pouvoir mettre, au cours de l'année, nos locaux à la disposition de diverses délégations suisses envoyées en mission à Paris par le Conseil Fédéral, en particulier la délégation chargée des tractations pour les zones et le délégué fédéral dans la Commission Internationale du transit et de la navigation fluviale.

COMITE DE DIRECTION et CONSEIL D'ADMINISTRATION. — Dans le courant de l'année, le Comité de Direction a tenu dix-neuf séances et le Conseil d'administration huit.

Le Comité a dû malheureusement renoncer, au moins provisoirement, à la collaboration de M. Jean-Louis COURVOISIER qui s'est vu obligé de lui adresser sa démission pour raisons de santé. Nous sommes, par contre, heureux de pouvoir continuer à le compter au nombre des membres du Conseil.

Pour le remplacer, le Comité, d'accord avec le Conseil, a fait appel à M. Félix DU PASQUIER, du Crédit Commercial de France, à Paris.

D'autre part, nous avons eu encore le regret d'enregistrer la démission de M. James de REYNIER qui, à la fin du mois de février 1921, a été appelé par le Conseil d'administration de la Société des Nations à la Présidence du Conseil du Port et des Voies d'eau de Dantzig. M. de REYNIER avait bien voulu mettre sa grande expérience des affaires au service de la Chambre de Commerce, en acceptant de faire partie du Conseil d'administration et du Comité de Direction. Nous lui conservons une vive reconnaissance pour les services qu'il nous a rendus et nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle activité.

Le Conseil d'administration, augmenté des membres élus dans l'Assemblée générale du 27 mars 1920, est actuellement composé de la façon suivante :

1. **Banques, Assurances** : M. J.-L. COURVOISIER, de la Banque COURVOISIER-BERTHOUD et Cie.
2. **Bâtiment, Construction, Ameublement** : M. André JAM, de la Maison JAM Frères.
3. **Bijouterie** : M. Ch. GAY, de la Maison GAY Frères et Cie.
4. **Broderies** : M. F.-A. GRAF, de la Maison GRAF et TOBLER, Président de l'Union des Fabricants en Broderies et Dentelles suisses.
5. **Chocolats** : M. H. GUNTHERT, pour la Maison PETER, CAILLER, KOHLER.
6. **Cuir et Chaussures** : M. Armand STIRLIN, de la S. A. C. F. BALLY.
7. **Electricité** : M. F.-E. HIRT, des ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON.

8. Horlogerie : M. Gustave BRANDT, de la Société Anonyme Louis BRANDT et FRERE.
9. Importation, Exportation, Commission, Transports et Douanes : M. Carlos KELLER, de la Maison C. F. KELLER et Cie et M. Ernest MONVERT.
10. Lait et Farines lactées : M. C. DELAPRAZ, de la NESTLE AND ANGLO-SWISS CONDENSED MILK Co.
11. Librairie, Editions, Publicité : M. Aloïs REYMOND, de la Maison ATTINGER Frères, Editeurs.
12. Machines : M. WOLFER-SULZER, de la S. A. SULZER Frères.
13. Produits Alimentaires : M. A. J. MARET, Docteur ès-Sciences.
14. Produits Chimiques : M. Ferdinand DOBLER, Ingénieur.
15. Questions Administratives et Juridiques : M. Auguste DUPLAN, Docteur en Droit.
16. Textiles : M. Henry HEER, de la Maison HEER et Cie.

Votre Conseil vous propose de ratifier par votre vote les nominations comme membres du Conseil de M. Henry LOHRER, de la Maison Heer et Cie, à Lyon, délégué de la Section Lyonnaise, et de M. Félix Du PASQUIER, du Crédit Commercial de France à Paris, nominations faites par le Conseil depuis la dernière Assemblée générale.

TRAVAIL DANS LES DIVISIONS. — Le travail dans les diverses divisions constituées au sein de la Chambre a été inauguré dans certains groupes et nous pouvons signaler les réunions, en général fort intéressantes, tenues par les divisions suivantes : horlogerie (deux séances) ; bijouterie, importation-exportation-transports et douanes, alimentation, éditions-publicité (chacune une séance).

SECTIONS DE PROVINCE. — Dans notre dernier rapport, il a été question de notre projet de constituer des sections régionales qui grouperaient les membres de la Chambre résidant dans les diverses régions de la province française et leur permettraient d'associer leurs efforts aux nôtres.

Les pourparlers entamés avec les divers Consuls en France ont abouti à un résultat particulièrement satisfaisant à Lyon et à Marseille où nos compatriotes constituent des colonies nombreuses.

La Section Lyonnaise dont M. G. MEYER, Consul de Suisse à Lyon, a bien voulu accepter la présidence d'honneur a été définitivement constituée le 20 novembre, dans une séance présidée par M. MEYER.

Font partie de droit de cette Section tous les membres effectifs ou adhérents de la Chambre habitant ou ayant le siège ou l'agence principale de leurs affaires en France, dans les quinze départements formant la région consulaire de Lyon.

La Section Lyonnaise a constitué son Comité de la façon suivante :

Président : M. H. LOHRER, de la Maison Heer et Cie.

Vice-Président : M. J. MULLER, de la Maison Bally-Camsat.

Secrétaire-Trésorier : M. P. GRUAZ, de la Maison Danzas.

Autres membres du Comité : MM. KELLER, de la Maison Keller et Mégroz ; L. COMPONDU, de la Maison Sulzer ; HAEGGI, de la Société pour l'Industrie Chimique à Bâle ; BLICKENSTORFER, de la Maison Vérilhac-Guilhot et Cie.

Comme nous venons de l'indiquer, le Président de la Section, M. H. LOHRER, a été désigné pour la représenter dans le Conseil d'administration à Paris.

Nous saisissons cette occasion pour remercier très spécialement M. GRUAZ, Directeur de la Maison Danzas et Cie, à Lyon, qui a bien voulu mettre ses bureaux à la disposition de la Section jusqu'à ce qu'elle ait pu prendre possession des deux pièces qu'elle occupe actuellement, dans les nouveaux locaux du Consulat de Suisse, 6, quai des Brotteaux.

Nous tenons également à adresser l'expression de notre très vive gratitude à M. G. MEYER, Consul Honoraire et à M. RUSTERHOLZ, Vice-Consul, pour l'intérêt qu'ils ont apporté l'un et l'autre à ce projet qui nous tenait à cœur et qu'ils ont grandement contribué à mener à bonne fin.

Pendant ce temps, nos compatriotes du Midi de la France ne restaient pas inactifs et les nombreuses adhésions recueillies, grâce aux efforts de notre dévoué Consul à Marseille, M. LEUBA, sur tout le littoral de la Méditerranée, nous permettaient d'envisager également la constitution définitive d'une *Section du Sud-Est* à laquelle il a pu être procédé tout récemment.

Il est inutile d'insister davantage sur les résultats qu'on est en droit d'espérer de ces nouvelles organisations dont les efforts, coordonnés entre eux et avec les nôtres, favoriseront certainement dans une grande mesure les intérêts de notre pays et de nos compatriotes.

Nous avons poursuivi notre travail de propagande en faveur de la Chambre, aussi bien en Suisse qu'à Paris et dans toute la France, et nous sommes heureux de pouvoir enregistrer une importante augmentation du nombre de nos membres.

Tandis que nous comptions, à la fin de l'année 1919, 369 membres, nous en avons, au 31 décembre 1920, 475 qui se répartissent comme suit :

Membres effectifs fondateurs	106
Membres effectifs.	340
Membres adhérents fondateurs.	11
Membres adhérents	18

Sans doute, cette augmentation de nos effectifs est appréciable, mais il est évident qu'elle n'est pas encore suffisante et que la Chambre de Commerce Suisse devrait compter au moins le double ou le triple de membres, si tous ceux qui ont un intérêt au développement des relations économiques entre nos deux pays voulaient bien nous apporter leur adhésion et leur concours.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE

Il n'est pas possible d'entrer dans des détails sur toutes les questions qui nous ont occupés dans le courant de l'année et sur lesquelles nous avons été appelés à émettre des avis ou à donner des renseignements :

Débouchés ; Adresses de fabriques et fournisseurs ; Transmission d'offres et demandes de représentation ; Consultation sur des questions fiscales ; Brevets, marques de fabriques, indications d'origine ; Interdictions d'importation et d'exportation ; Tarifs de douanes et chemins de fer ; Intervention amiable auprès de débiteurs ; Arbitrages, etc...

FOIRES D'ECHANTILLONS. — Nous devons, cependant, une mention spéciale à l'activité déployée à l'occasion des diverses foires d'échantillons. Comme l'année précédente, nous avons tenu à avoir, à la Foire de Lyon, notre stand où nous avons exposé les catalogues, prospectus et prix-courants de quatre-vingt dix membres de la Chambre et où nous avons donné des renseignements à un grand nombre de visiteurs. La Direction des Chemins de Fer fédéraux à Berne, d'accord avec l'Office Suisse du Tourisme, avait mis à notre disposition un employé spécialement chargé de renseigner le public sur les horaires, les moyens de communication et les stations climatériques de notre pays. Notre participation à la Foire de Lyon paraît rencontrer l'approbation de tous les membres de la Chambre et nous ne saurions assez insister sur son utilité dans la période actuelle où l'exportation des produits suisses en France se heurte à tant de difficultés et où la plupart des industriels n'osent pas assumer les frais d'une participation individuelle. Nous donnons à nos Sociétaires une

occasion, fort appréciée par eux, de conserver avec l'acheteur français un contact qu'il ne faut laisser perdre à aucun prix. D'autre part, nous nous sommes efforcés de faire connaître en France notre Foire Nationale d'Echantillons de Bâle qui nous avait priés de nous charger de la propagande en sa faveur, ainsi que le Comptoir Suisse des Industries Alimentaires et Agricoles, à Lausanne, la Foire d'Horlogerie et de Bijouterie de Genève, la Foire de Pelleterie de Lucerne.

REGISTRE DU COMMERCE. — Signalons, d'autre part, une initiative qui a paru fort appréciée d'un grand nombre de nos collègues. La loi du 18 mars 1919 instituant le Registre du Commerce en France, étant entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1920 et l'immatriculation étant obligatoire pour tous les commerçants et sociétés commerciales ayant leur établissement principal, une succursale ou une agence en France, nous nous sommes mis à la disposition des membres de la Chambre résidant à Paris pour opérer, en leur nom, les inscriptions requises. Un grand nombre d'entre eux ont profité de nos services.

BULLETIN MENSUEL. — Au mois de juin 1920 a paru le premier numéro de notre bulletin mensuel dont la publication a, depuis lors, continué régulièrement. Ce bulletin, dont les dimensions sont encore fort modestes, est destiné à contenir :

- 1^o Les communications d'ordre général que la Chambre de Commerce juge utile de porter à la connaissance de ses membres ;
- 2^o Les renseignements sur l'activité du Comité de direction, du Conseil d'administration et des différentes divisions constituées au sein de la Chambre ;
- 3^o L'état des membres de la Chambre ;
- 4^o Tous renseignements d'ordre économique et administratif qui paraissent de nature à intéresser les membres (importation, exportation, douanes, transports, impôts, etc.) ;
- 5^o Les communications de notre service de représentation ;
- 6^o Eventuellement des travaux traitant des questions économiques et dont les auteurs veulent bien nous confier la publication.

Nous nous permettons de faire appel au bienveillant concours de tous nos collègues en les priant de nous faire parvenir toutes leurs observations au sujet de notre organe mensuel et toutes les suggestions qui seraient de nature à le rendre toujours plus utile et plus intéressant.

CONFERENCE DE M. GUSTAVE ADOR. — Rappelons encore les graves circonstances qui nous ont amenés à faire appel, au printemps de l'année dernière, à notre éminent compatriote, M. Gustave ADOR, ancien président de la Confédération, en le priant de bien vouloir, sous les auspices de la Chambre de Commerce Suisse, donner une conférence sur l'accession de la Suisse à la Société des Nations. Il s'agissait de savoir si notre Patrie resterait en dehors de cette grande ligue pacifique des peuples ou bien si, ratifiant la décision des autorités fédérales, par un acte de foi et de solidarité internationales, elle accepterait l'invitation qui lui avait été adressée par le Conseil de la Société des Nations.

Le peuple suisse devait se prononcer sur la question le 16 mai 1920 et il importait de lui faire connaître, d'une façon non équivoque, l'opinion de la plus importante colonie suisse à l'étranger, celle de Paris. A l'issue de cette Conférence qui eut lieu le 30 mars, dont le succès fut considérable et à laquelle assistaient quinze cents de nos compatriotes ressortissants de tous les cantons, un télégramme fut adressé au Conseil fédéral pour le féliciter de l'attitude qu'il avait adoptée dans la question et émettant le vœu qu'une importante majorité ratifierait la décision des Chambres. On connaît le résultat du scrutin qui remplit d'une véritable joie patriotique toute la Colonie suisse de Paris.

REUNIONS ET CONFERENCES. — L'organisation de réunions et conférences dans les locaux de la Chambre de Commerce a fait l'objet de l'étude attentive de notre Comité de Direction qui a fait diverses démarches pour obtenir le concours de conférenciers disposés à traiter, devant les membres de la Chambre, des sujets économiques ou scientifiques. Une première conférence a pu être fixée pour le début de 1921 et nous avons été assez heureux pour entendre notre savant compatriote, M. Ch.-Ed. GUILLAUME, Directeur du Bureau International des Poids et Mesures, Prix Nobel de Physique pour 1920, nous parler sur ce sujet : « L'anomalie des aciers au nickel ; l'Invar et ses applications. »

Nous espérons que cette première conférence, qui avait attiré à la Chambre un auditoire nombreux et attentif, sera suivie de beaucoup d'autres, au cours de la présente année.

Ce bref aperçu vous aura, nous l'espérons, fait entrevoir combien est vaste notre champ d'activité et combien sont variées les questions qui sollicitent notre concours et notre activité.

Il nous reste encore un agréable devoir à accomplir en rendant hommage et en adressant nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche et qui ne nous ont pas ménagé leur concours sympathique et dévoué.

Notre reconnaissance va, en premier lieu, à notre Président d'honneur, M. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse à Paris, qui n'a pas cessé de nous donner les preuves les plus encourageantes de son intérêt et de son appui. Elle va ensuite à tout le personnel de la Légation et spécialement au Service commercial avec lequel nous avons véritablement marché la main dans la main et qui nous a marqué un constant désir de travailler en plein accord avec nous en nous renseignant et en nous conseillant de toutes manières.

MM. les Consuls de Suisse ont également mis le plus aimable empressement à répondre aux questions que nous avons été appelés à leur poser et nous tenons à les en remercier, de même que les différentes administrations fédérales et cantonales avec lesquelles nous sommes en rapports constants.

C'est d'une façon quotidienne que nous avons recours à l'obligeance du *Bureau Industriel Suisse*, à Lausanne et du *Bureau Suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises*, à Zurich dont la collaboration nous est infiniment précieuse, de même que celle des diverses *Chambres de Commerce cantonales*.

Aux *Administrations françaises*, aux *Chambres de Commerce* et divers groupements professionnels qui ont toujours mis la plus grande courtoisie dans leurs rapports avec nous, nous adressons également l'expression de notre reconnaissance.

Nous avons enfin eu recours, à maintes reprises, aux obligeants services de plusieurs des *Chambres de Commerce étrangères* de Paris, qui se sont mises à notre disposition avec une très grande amabilité. Signalons, à ce sujet, que sur l'invitation de la *Chambre de Commerce Internationale*, récemment constituée à Paris par d'éminents hommes d'affaires américains, belges, britanniques, français et italiens, le Conseil d'administration a décidé d'adhérer à cette importante Association. Il résulte de nos premiers rapports avec elle que nous trouverons toujours auprès de ses services le concours le plus dévoué et l'aide la plus efficace, pour tous les problèmes d'ordre international que nous aurons à traiter à l'avenir. Elle s'est déjà offerte à examiner avec nous l'importante question de l'unification des marques d'origine et de provenance.

Avec les nombreuses *Sociétés Suisses de Paris* enfin, nous avons entretenu les plus amicales relations. Nous avons été heureux, en particulier, de pouvoir offrir au Cercle Commercial Suisse de participer, par un prix annuel, aux récompenses qu'il destine, à l'occasion des concours de travaux ouverts entre ses membres.

Nous tenons à remercier enfin notre Secrétaire général, ainsi que tout le personnel de notre Chambre de Commerce de leur activité et de leur dévouement.

Nous aimons à croire que l'exposé que vous venez d'entendre vous laissera l'impression que l'année 1920 a été une année de travail fécond et d'étroite collaboration entre tous nos membres. Tous ont essayé de faire bien, tous essaieront de faire mieux encore dans l'avenir.

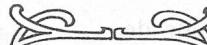
Votre Conseil d'administration vous invite chaleureusement à soutenir ses efforts et à lui prouver ainsi qu'il ne voit pas trop grand en cherchant à grouper nos compatriotes de l'Est et de l'Ouest, du Midi et du Nord, en France et en Suisse, dans un faisceau compact, capable de résister à toutes les tourmentes, assez fort pour surmonter les difficultés de chacun par l'effort de tous et les difficultés générales par la bonne volonté de chacun.

Ce but peut être atteint ; mais il ne le sera que si tous nos compatriotes en comprennent la grande utilité, voire l'absolue nécessité. Que chacun de nos membres s'en fasse l'apôtre convaincu et notre Œuvre, après avoir passé les difficultés du début, au milieu d'une crise générale sans exemple, prospérera pour le plus grand bien du commerce et de l'industrie suisses.

Au nom du Conseil d'administration :

Le Président,

Ferdinand DOBLER.



RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

Voici comment se présentent les comptes de la Chambre de Commerce pour l'exercice 1920.

Les recettes s'élèvent à la somme de : Fr. 222.517 90 et se décomposent de la façon suivante :

Membres Effectifs-Fondateurs	Fr. 111.300 50
— Adhérents-Fondateurs	— 14.000 »
— Effectifs	— 33.620 »
— Adhérents	— 1.500 » Fr. 160.420 50
Renseignements	— 1.847 45
Intérêts	— 4.307 40
Dons divers	— 936 »
Compte de Change	— 55.006 55
Soit au total.	Fr. 222.517 90

Quant aux dépenses, elles ont atteint la somme de :

Fr. 196.631 30

et se décomposent de la façon suivante :

Appointements	Fr. 77.400 15
Frais d'installation.	— 53.486 60
Frais Généraux	— 35.840 80
Loyers et Contributions	— 29.903 75
Le total des dépenses est donc de	Fr. 196.631 30

L'excédent des recettes sur les dépenses s'élève donc à la somme de Fr. 25.886 60 excédent que nous portons au crédit du compte de Profits et Pertes qui présente déjà un solde créditeur au 31 décembre 1919 de — 52.361 35

Ce qui nous donne un disponible au 31 décembre 1920 de Fr. 78.247 95

Le Bilan de la Chambre de Commerce au 31 décembre 1920 se présente donc de la façon suivante :

	Actif :	Passif :
Profits et Pertes.	Fr. 78.247 95	
COURVOISIER-BERTHOUD ET C°	Fr. 6.449 50	
BERTHOUD et C°, Francs suisses	— 4.012 65	
BERTHOUD et C°, Francs français.	— 6.472 »	
Caisse Secrétaire	— 813 80	
Portefeuille-titres	— 60.500 »	
	Fr. 78.247 95	Fr. 78.247 95

Nous pouvons nous réjouir, Messieurs, de ce qu'une partie de nos Sociétaires en Suisse ait bien voulu répondre à notre appel en nous réglant cette année encore leur cotisation en francs suisses. Grâce à ce nouvel élan de générosité de leur part, auquel nous sommes des plus sensibles, notre compte de change a atteint un chiffre de 55.000 francs qui nous a permis de faire face et d'amortir de suite tous nos frais de première installation qui, cette année encore, ont atteint une somme de 54.000 francs environ.

Je tiens, en terminant, à adresser tous nos remerciements à nos Sociétaires et à nos donateurs, qui, par leur libéralité, contribuent largement au développement normal et heureux de notre institution.

Le Trésorier,

Ch. COURVOISIER-BERTHOUD.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous nous sommes mis en rapports avec votre Trésorier qui nous a donné communication de tous les éléments de sa comptabilité.

Nous avons procédé à l'examen de ces comptes et vérifié l'existence de l'actif de la Chambre de Commerce, tel qu'il est indiqué au Rapport de votre Trésorier.

Le total des recettes de l'exercice 1920 s'élève, en y comprenant les profits de change, à	Fr. 222.517 90
et les dépenses à	— 196.631 30
laissant un excédent de recettes de	— 25.886 60
L'année précédente avait déjà donné un surplus de	— 52.361 35
Le total disponible au 31 décembre 1920 est donc de	— <u>78.247 95</u>

Ces comptes ne nous paraissent appeler aucune remarque spéciale, et nous vous en proposons l'approbation.

Les Commissaires :

Ch. de CERJAT,
Ed. de RHAM.